

pourrait être adopté assez rapidement, parce que ses clauses fondamentales ont déjà été négociées par les États-Unis et l'URSS. En bref, ce traité éliminerait tous les missiles à portée intermédiaire (500 à 5 500 km), interdirait les essais de missiles de portée supérieure à 500 km et les missiles de croisière basés au sol, et favoriserait l'adoption de mesures de confiance et d'accords supplémentaires.

M. Paul Buteux, de l'Université du Manitoba, s'est dit être en accord avec les thèses opposées présentées par les deux auteurs. Il appuie donc M. Karp selon qui la menace des missiles est exagérée et l'on peut faire plus que l'on ne le croyait possible il y a quelques années pour lui faire échec. Cependant, il abonde dans le sens de M^{me} Bailey en affirmant qu'il faut préférer d'autres solutions que le contrôle de l'offre pour endiguer la prolifération des missiles. Il a formulé deux brefs commentaires sur des aspects des exposés. S'adressant à M. Karp, il a soutenu que le transfert des responsabilités relatives au contrôle des exportations entre les ministères du Commerce et les ministères de la Défense ne serait peut-être pas une si bonne chose. Les bureaucraties de la Défense, estime-t-il, élargiraient la définition de « produits militaires » au point d'augmenter sensiblement les coûts des politiques de contrôle. Il a mis en doute l'affirmation de M^{me} Bailey selon laquelle les missiles de croisière seraient plus faciles à mettre au point que les missiles balistiques.

Discussion : On a parlé de la participation de l'URSS au RCTM, qui ne s'est pas encore matérialisée, malgré les souhaits exprimés en ce sens. Les Soviétiques étaient d'abord réticents, car ils ne voulaient pas partager leurs secrets. Récemment, il semble que l'enthousiasme des Américains ait fléchi quant à la participation soviétique. M^{me} Bailey a soutenu que les Américains perçoivent encore les Russes comme étant réticents et elle a rappelé que les autres adhérents au RCTM doivent aussi sanctionner la participation soviétique. M. Karp a cependant fait observer que les Soviétiques ont adhéré aux objectifs du RCTM dans deux déclarations faites avec les Américains en 1990. En pratique, ils appliquent donc les règles d'exportation du RCTM. Leur adhésion est souhaitable, mais elle ne changerait pas grand chose au régime actuel.